



AMCA

AMC 72

Rapport d'activités médicales annuel (RAMA)

Pourquoi une trame régionale ?

Pourquoi rédiger un rapport d'activités médicales annuel ?

La rédaction d'un rapport annuel d'activité médicale (RAMA) est prévue par le décret n° 2005-560 du 27 mai 2005 relatif à la qualification, aux missions et au mode de rémunération du médecin coordonnateur exerçant dans un établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes mentionné au I de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles.

Même s'il fait partie des missions du médecin coordonnateur, le RAMA n'est pas le rapport du médecin coordonnateur. C'est le rapport des activités médicales de l'établissement et sa rédaction est pluridisciplinaire. Le Directeur de l'EHPAD cosigne le rapport.

Ce rapport constitue un outil de pilotage interne pour l'EHPAD, Il permet un suivi annuel du projet de soins, de l'évolution des bonnes pratiques de soins, des caractéristiques de la population accueillie.

S'il constitue un document analysé dans le cadre du diagnostic préalable au CPOM, il n'a désormais plus vocation à être transmis annuellement à l'ARS. En effet, les données relatives à la qualité et sécurité au sein des établissements et services en faveur des personnes âgées seront désormais recueillies par les indicateurs « flash » tous les deux ans, au regard des objectifs du PRS 2018-2022.

Pourquoi avoir construit une trame régionale ?

Un groupe de travail composé de l'ARS et de médecins coordonnateurs représentant des associations ou groupements de médecins coordonnateurs de la région a élaboré en 2013 une trame régionale de RAMA.

Les objectifs sont :

- Avant tout de proposer un outil d'aide pour les établissements.
- De proposer un modèle qui aille au delà d'un rapport de statistiques et qui permette à l'établissement de suivre dans le temps ses avancées sur le plan des bonnes pratiques de soins et des activités médicales.
- De définir des priorités en adéquation avec les objectifs des CPOM et de l'enquête flash.

Les priorités du RAMA identifiées par le groupe :

- 1 La participation du médecin coordonnateur à la politique de l'établissement (réunions, instances, programme de formation, admissions)
- 2 La rédaction et le suivi du projet de soins
- 3 L'application des bonnes pratiques par les professionnels de l'établissement et les professionnels extérieurs à l'EHPAD
- 4 La sécurisation du circuit du médicament
- 5 La prévention de la iatrogénie
- 6 Des indicateurs de résultats pour mesurer l'impact des actions sur la santé des résidents accueillis dans l'EHPAD

L'outil : trame régionale du RAMA

L'outil est proposé sous Excel. Il comporte 3 onglets :

- Un guide de remplissage d'une demi page
- Un outil de saisie de 27 pages : construit autour des 13 missions du médecin coordonnateur
- Un onglet résultats (mise en forme graphique automatique)

→ L'outil de remplissage comprend des items en oui/non, des tableaux mais vous permet tous les commentaires libres que vous souhaitez.

→ En bas de chaque tableau un lien vous permet d'aller directement au graphique correspondant et inversement.

→ En cliquant sur les chapitres du sommaire vous accédez à la page concernée.

→ Quand une donnée statistique se répète dans plusieurs tableaux, elle s'inscrit automatiquement.

Où trouver la trame régionale ?

Vous trouverez la trame régionale sur le site de l'ARS Pays de la Loire :

sur www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/

Rubrique > Exercer > Accompagner les établissements > Qualité, sécurité et performance : Rapport d'activités médicales annuel (RAMA)

ou en cliquant sur le lien : <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/rapport-annuel-activite-medicale-rama>

Pour plus d'informations, contactez l'ARS Pays de la Loire :

Département Parcours Personne âgée
ars-pdl-dosa-ppa@ars.sante.fr